

académie
Lille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pas-de-Calais

Mission départementale
Arts et Culture 1^{er} degré

Dossier suivi par
Gérard SZARZYNSKI

Téléphone

03 21 38 55 35

Courriel

ce.0623999k@ac-lille.fr

20 boulevard de la Liberté
BP 90016
62021 Arras cedex

Arras, le 20 mai 2020

L'inspecteur d'académie – directeur
académique des services de l'Éducation
nationale

à

Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs des écoles publiques et privées sous
contrat

S/C

Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'Éducation nationale

Dispositif « École & Cinéma »

En annexe : Présentation du dispositif 2020-2021

J'ai l'honneur de vous informer de l'ouverture des inscriptions au dispositif « École et cinéma » pour l'année scolaire 2020-2021.

Le dispositif national initié par le Ministère de la Culture, le CNC – Centre National du Cinéma et de l'image animée – et le Ministère de l'Éducation nationale a pour but de former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique.

En cela, il s'inscrit tout naturellement dans la construction des compétences du socle commun, dans le cadre des programmes d'enseignement et de la mise en œuvre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) de chaque élève.

« École et cinéma » est un dispositif qui permet d'ouvrir les portes du cinéma aux élèves scolarisés dans les écoles du département. Il leur donne l'occasion de découvrir, dans une salle de cinéma, des films de qualité choisis dans une liste de films sélectionnés au niveau national.

Il est réalisé en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas-de-Calais, l'association régionale « *De la suite dans les images...* », le réseau CANOPÉ, les exploitants des salles de cinéma du département et la collaboration des conseillers pédagogiques, en particulier en arts visuels et en éducation musicale.

« École et Cinéma » s'adresse aux élèves des cycles 2 et 3 en milieu ordinaire ou en établissement médico-social. Les classes de cycle 1 peuvent également bénéficier d'une programmation spécifique.

ENJEUX

- Éveiller la curiosité et l'intérêt des élèves pour des films de qualité par la découverte d'œuvres cinématographiques contemporaines et du patrimoine, visionnées en salle.
- Intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large de compréhension de l'image et d'éducation du regard.
- Se construire des références culturelles en reliant les langages et la littérature, les arts plastiques, l'éducation musicale et l'histoire des arts, dans le cadre du PEAC.

ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS

Comme vous pourrez le découvrir dans le document de présentation du dispositif, les enseignants inscrits peuvent bénéficier de nombreuses ressources pour les aider dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de classe afin de préparer les élèves à la projection et d'en permettre l'exploitation dans le cadre des enseignements.

Dans le département nous faisons également le choix de favoriser l'engagement des enseignants en valorisant la participation aux prévisionnements dans le cadre de la formation continue : les enseignants bénéficient d'un ordre de mission, peuvent être remboursés de leurs frais de déplacement et déduire jusqu'à 6 heures dans le cadre des heures dues au titre de la Journée de solidarité.

INSCRIPTION

Chaque enseignant souhaitant inscrire sa classe est invité à télécharger le formulaire d'inscription sur le portail pédagogique du département "**Pédagogie 62**" (<http://pedagogie-62.ac-lille.fr/>), dossier « Parcours des élèves », puis « PEAC » où se trouve la page « École et cinéma ».

Calendrier :

- Transmission de la fiche d'inscription à l'I.E.N. de la circonscription, **jusqu'au 18 juin 2020 ;**
- Transmission des fiches par chaque circonscription pour le 22/06 à l'I.E.N. d'Aire-sur-la-Lys, mission Arts et Culture par courrier ou courriel à : ecole.cinema62@ac-lille.fr
- Confirmation de l'inscription à partir du 29 juin par courriel à chaque école concernée et aux inspections.
- *Selon l'évolution du protocole sanitaire actuel, les conditions futures d'accueil des élèves et des enseignants dans les salles de cinéma pourraient devoir être adaptées et vous seraient alors précisées.*

Je vous remercie pour l'attention portée à ce dispositif qui contribue pleinement grâce à la rencontre au cinéma avec le cinéma, dans le cadre du PEAC, à l'épanouissement et à la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen.



Joël SURIG